

RF
Sous Préfecture LARGENTIERE (Ardèche)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2018
007-210702544-20181211-D_2018_053-DE

REÇU

LE: 19 DEC. 2018

République française

Département de l'Ardèche

Direction Territoriale Drôme-Ardèche

CNE ST JULIEN DU SERRE
Séance du 11 décembre 2018

Membres en exercice :
12

Date de la convocation: 04/12/2018

Présents : 9

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain LACOSTE

Votants: 10

Présents : Alain LACOSTE, Jean-Luc ARNAUD, Dominique BERNARD, Hervé BLACHÈRE, Isabelle BONNEFOY, Jean-Luc BOISSEL, Christelle MASMEJEAN, Régine MOYON, Marlène PINEDE

Pour: 10

Représentés: Romain AVIAS par Marlène PINEDE

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Gérard RAULET, Stéphanie ROCHE BOULBAROUD

Secrétaire de séance: Christelle MASMEJEAN

Objet: Déploiement des Compteurs Linky - D_2018_053

Le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la motion suivante :

Motion demandant le respect de la volonté des usagers sur l'installation des compteurs LINKY

Considérant la forte émotion manifestée par une très grande majorité des habitants de la commune de Saint Julien du Serre face au projet d'installation de compteurs électriques LINKY ces derniers mois et devant l'absence de réponse de la Préfecture et dans l'attente de réponse des services de l'état, des conclusions des procédures judiciaires engagées par divers organismes, associations et personnalités auprès des juridictions compétentes, demande avec insistance à ENEDIS, au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, de respecter la volonté des abonnés qui refusent l'installation des compteurs électriques contestés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver la motion présentée par Mr le Maire concernant l'installation des compteurs Linky par ENEDIS.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,
Alain LACOSTE

